

Le MINPROFF et l'UNICEF en synergie-barrière

Les maladies infectieuses comme le COVID-19 peuvent perturber l'environnement dans lequel les enfants grandissent et se développent. Les bouleversements qui affectent les familles, les relations avec les amis, les routines quotidiennes et l'ensemble de la communauté peuvent avoir des répercussions négatives sur le bien-être, le développement et la protection des enfants.

Du fait de la pandémie COVID-19, les parents vont devoir garder les enfants à la maison plus longtemps cette année. Bien plus, avec le bouleversement de la vie communautaire, les enfants déjà exposés à la violence, à l'exploitation et aux maltraitements deviennent encore plus vulnérables. Les perturbations socioéconomiques ont aggravé les risques de mariage et grossesses précoces et de violence basées sur le genre. **Il convient donc d'agir maintenant, afin d'éviter que cette crise sanitaire ne se transforme en crise des droits de l'enfant.** En effet, si rien n'est fait, ce sont les enfants les plus vulnérables qui paieront le prix fort des retombées socioéconomiques de la COVID-19. Beaucoup vivent déjà dans la pauvreté et les mesures d'endiguement de la COVID-19 risquent d'aggraver leur situation.

Pour ce faire, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a organisé au cours des mois de juin et juillet 2020, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, des sessions de renforcement des capacités des responsables de terrain de ce département ministériel d'une part et d'autre part, des sensibilisations des leaders d'associations familiales et féminines dans les villes de Bamenda, Eséka, Ebolowa, Douala, Bafoussam et Buea.

La formation, d'une durée de deux jours par localité, avait pour objectif de renforcer les capacités des familles et des communautés dans la prévention des violences et abus envers les enfants, y compris les violences basées sur le genre en rapport avec le COVID-19.

De manière spécifique, il s'est agi d'outiller les responsables des Services Déconcentrés et Unités Techniques Spécialisées du MINPROFF sur les mesures de prévention du COVID-19 et des violences faites aux enfants ; de sensibiliser les responsables des associations et réseaux d'associations féminines et familiales sur la prévention du COVID-19 et les mécanismes de signalement des cas de violences faites aux enfants et de VBG liés à cette pandémie ; d'améliorer les connaissances des parents sur la parentalité positive ; de développer des mécanismes communautaires de protection des enfants contre les violences et abus liés au COVID-19, y compris l'exploitation et les abus sexuels.

Pour chaque localité, les modules développés ont porté entre autres sur les généralités sur le COVID-19. Cette thématique était développée à chaque étape par le Délégué Régional de la Santé Publique de céans.

Aspects abordés : l'origine de la pandémie, le type et la nature du virus, les modes de contamination, les gestes barrières à appliquer et les mesures d'hygiène à adopter.

Par la suite les personnes ressources du MINPROFF ont entretenu les participants sur la protection de l'enfant en situation d'urgence. Au moins quatre arguments soutiennent Cette protection. D'abord l'intérêt habituel de protéger, promouvoir les droits de la personne humaine, même dans la situation de crise. Ensuite, il est question pour le Cameroun d'honorer ses engagements internationaux en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. En outre l'enfant, étant un être incapable et vulnérable, mérite une protection spéciale de sa famille et de sa communauté. Enfin, l'enfant considéré comme une richesse pour la famille et la communauté a besoin d'être protégé contre le viol, l'inceste, le travail forcé, le harcèlement sexuel, la maltraitance physique et émotionnelle, le proxénétisme et le mariage forcé entre autres.

Le dernier module de formation portait sur la parentalité positive. Ce concept renvoie à un ensemble d'outils qui permettent aux parents de mieux gérer les situations difficiles, tout en privilégiant l'intérêt de l'enfant (les besoins des enfants passent avant ceux des parents) et en favorisant son épanouissement.

La thématique sur la parentalité positive avait pour but, d'apporter l'équilibre relationnel entre l'enfant et ses parents. Un enfant a besoin de limites et surtout de les tester pour comprendre le mécanisme qui les régit. La parentalité positive invite le parent à se mettre à la place de l'enfant pour mieux le comprendre. Cette approche amène le parent à éduquer son tout-petit en le guidant plutôt qu'en le contrôlant. Les pratiques parentales positives encouragent la réparation et la collaboration plutôt que la punition. Autant le dire afin que nul n'en ignore, être parent, c'est un métier à part entière : celui d'accompagner un être humain jusque dans sa vie d'adulte, lui transmettre des valeurs, lui inculquer le savoir-vivre et gérer les conflits intérieurs et extérieurs.

Avec la pandémie du COVID-19 et ses effets pervers, les parents sont invités à être plus patients et plus compréhensifs vis-à-vis de leurs enfants afin d'éviter les crises domestiques qui pourraient aboutir à des fugues et exacerber le phénomène des enfants de la rue.